

lement, la légation française est réduite pour ainsi dire à sa plus simple expression.

M. NICHOLSON: Le premier ministre peut-il renseigner le comité sur le nombre de Canadiens qui se trouvaient en France au moment de l'occupation. Combien de Canadiens sont encore dans la France occupée par les Allemands?

L'hon. M. HANSON: Nous avons eu ce renseignement hier soir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'honorable député se reporte à ma déclaration en comité, hier soir, il trouvera le renseignement le plus complet que je puisse fournir à cet égard.

L'hon. M. HANSON: Je désirerais poser quelques questions au sujet de notre représentation à Dublin. Notre haut commissaire en cette ville m'intéresse spécialement. C'est un très vieil ami et c'est un Irlandais jovial. Cependant, je me suis souvent demandé à quelles aptitudes il devait sa nomination au poste de représentant diplomatique à Dublin, et quelle était la nécessité d'avoir un représentant dans cette ville. De plus, quels titres l'ancien député de Bow-River pouvait-il faire valoir pour être nommé secrétaire de cette légation? Pourquoi l'a-t-on nommé à ce poste? Combien coûte la légation en Irlande, et qu'accomplit-elle? A ma connaissance, nous n'avons pas entendu parler de ses travaux, et j'aimerais savoir si, à l'heure actuelle, alors que, comme ne l'ignore pas le premier ministre, il existe de graves appréhensions au sujet de l'attitude du gouvernement de l'Irlande du Sud concernant la guerre, cette légation est de quelque utilité pour le gouvernement canadien.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'une des raisons pour lesquelles le Canada a nommé un haut commissaire dans l'Etat libre d'Irlande est que ce dernier a envoyé un haut commissaire au Canada. Au moment de la nomination du représentant de l'Etat libre d'Irlande, on espérait que le Canada se ferait représenter lui-même dans ce pays. Nous avons cru qu'il était de bonne politique d'avoir des représentants dans tous les autres dominions. L'honorable député conviendra, je crois, qu'il eût été assez blessant, pour ce qui est de notre représentation dans le commonwealth, de laisser l'un des dominions de côté.

Cependant, les raisons pour lesquelles nous avons nommé un haut commissaire dans l'Etat libre d'Irlande sont les mêmes qui nous ont porté à envoyer des hauts commissaires dans d'autres parties du commonwealth, c'est-à-dire d'avoir quelqu'un dans chaque capitale qui serait en contact avec les membres du

[Le très hon. Mackenzie King.]

gouvernement, et qui serait en mesure de porter à l'attention du cabinet les questions concernant le Canada et d'informer le gouvernement canadien sur les affaires susceptibles de l'intéresser, comme de veiller aux intérêts du Canada et des Canadiens en général.

Qu'il me soit permis de faire une ou deux observations sur les services rendus par le haut commissaire, M. Hall Kelly, et par le secrétaire de la légation, M. Garland. Bien qu'on n'ait pas fait de publicité aux rapports que le Gouvernement a reçus, les renseignements que nous avons obtenus de cette source ont été précieux. Les communications que nous ont transmises notre haut commissaire et son secrétaire nous ont permis de nous rendre compte de la situation en Irlande beaucoup mieux que nous ne l'aurions pu sans ces renseignements confidentiels.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense de la situation existant en ce pays. J'aimerais savoir ce que l'Irlande fait, et quelle est la répercussion de ses gestes sur notre effort de guerre.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député ne s'attend pas que je traite des affaires domestiques d'une autre partie de l'Empire. Il a lui-même laissé entendre qu'il y avait des difficultés d'ordre interne dans ce pays auxquelles le gouvernement irlandais devait faire face. Nous n'améliorerons aucunement la situation de l'Irlande en discutant, au Parlement canadien, des affaires de ce pays. Ces paroles d'ordre général s'appliquent aux affaires de tout pays.

Quant au secrétaire de la légation, M. Garland, j'ajoute qu'il possédait une expérience parlementaire exceptionnelle, comme les honorables députés le savent sans doute. Ceux qui ont siégé à la Chambre en même temps que lui reconnaîtront que c'était un des députés les plus compétents en ce temps-là. Le Gouvernement a voulu faire preuve de largeur d'esprit en ne restreignant pas ses nominations aux membres d'un parti, en n'administrant pas les affaires publiques du point de vue du parti, accusation qu'on porte contre nous parfois.

M. Garland n'était pas un partisan du Gouvernement; il en était plutôt adversaire.

L'hon. M. HANSON: Je ne dirais pas cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh! oui.

L'hon. M. HANSON: Je ne l'affirmerais pas.